

Temps de méditation sur les Constitutions

L'activité apostolique de la Congrégation de la Mission
(Constitutions, 10-18)

«La pastorale en terme missionnaire exige d'abandonner le confortable critère pastoral du 'on a toujours fait ainsi'. J'invite chacun à être audacieux et créatif dans ce devoir de repenser les objectifs, les structures, le style et les méthodes évangélistes de leurs propres communautés» (Evangelii Gaudium, 33).

Le texte des Constitutions (n. 10-18) qui se rapporte au sujet ci-dessus, contient une réflexion et une interprétation vincentienne de l'activité apostolique de la Congrégation. Toutes les Constitutions sont importantes. Cependant ce chapitre revêt une importance spéciale. Il définit l'activité et la place de la Congrégation dans l'Église et donne le véritable sens au nom de la Congrégation: *la Congrégation de la Mission*. La fidélité à ses spécificités donne à la Congrégation une place spéciale dans l'Église. Ce chapitre des Constitutions offre des normes et un guide pour l'animation, l'évaluation, le discernement et le développement de l'activité apostolique de chaque Missionnaire, de chaque communauté, de chaque province et de toute la Congrégation.

En lisant et en réfléchissant ce texte on découvre à nouveau la spécificité, la richesse et la pertinence de la mission de la Congrégation. Le sens et l'identité de l'activité apostolique de la Congrégation de la Mission reposent sur trois pivots ou sur trois thèmes fondamentaux:

a) La charité compatissante et missionnaire du Christ, évangéliste des pauvres...

La Congrégation de la Mission est considérée comme une institution appelée pour évangéliser les pauvres (Lc. 4,43). La charité du Christ compatissant pour les multitudes (Mt. 8,2), l'enseignement, les actions et la vision de Jésus d'une vie nouvelle pour le Royaume... tout cela forme la source de l'activité apostolique de la Congrégation. A l'exemple du Bon Samaritain (Lc. 10,30-37), la Congrégation se doit de s'efforcer de secourir effectivement les pauvres, répondant ainsi à leurs besoins de justice sociale et de charité évangélique.

L'activité missionnaire est la source et le centre de l'activité apostolique vincentienne. Sa rencontre avec le Christ, son comportement et le déroulement historique de son engagement à l'égard des pauvres amenèrent S. Vincent à découvrir la priorité de la charité missionnaire

et à fonder la Congrégation de la Mission. S. Vincent voulait ses missionnaires *en état de Mission* (SV XII, 224), toujours prêts à aller là où on a besoin d'eux et de vivre en communauté pour la mission. Il exhortait ses confrères à vouloir aller à la rencontre des pauvres, à se laisser évangéliser par eux et à témoigner par leur service modeste et difficile, là où les besoins missionnaires sont les plus urgents.

La charité du Christ est une partie constitutive et une priorité dans la vie et dans le ministère des Missionnaires et dans celui de toute la Congrégation... C'est le charisme que l'Esprit a donné à l'Église par S. Vincent. Par la sainteté de la charité missionnaire, la vocation vinctentienne participe à la sainteté de l'Église alors même qu'elle collabore à la sanctification de l'Église.

b) L'option pour les pauvres

L'article 12 des Constitutions caractérise l'activité évangélisatrice de la Congrégation et met en relief les six marques qui donnent à l'« être » et l'« agir » missionnaires de la Congrégation, leur authenticité, leur visibilité et leur fidélité. Ces critères se fondent sur l'expérience de foi de S. Vincent. Dans sa rencontre avec les pauvres, Vincent a expérimenté la présence du Verbe Incarné, le Fils de Dieu qui est venu *évangéliser les pauvres* (SV XII, 71-72) et qui s'est identifié aux pauvres. Donc *notre mission est de faire ce que le Christ a fait sur la terre* (SV XII, 71-72). Les pauvres étaient les bénéficiaires privilégiés de l'amour de S. Vincent... Comme ils étaient aussi l'inspiration et le but de son activité et de ses différentes fondations.

L'ecclésialité de la Congrégation doit être le signe de l'amour préférentiel du Christ pour les pauvres. Il faut que cela soit fait en union avec l'Église que nous servons aussi. Les pauvres sont notre part; les pauvres nous évangélisent; ce sont les pauvres qui nous révèlent le véritable visage du Père, le Dieu bon et miséricordieux. S. Vincent parlaient des pauvres comme *nos seigneurs et nos maîtres* (SV XII,4). C'est donc là que nous trouvons la véritable et spécifique nature de l'activité apostolique de la Congrégation. Les pauvres ont un droit préférentiel dans la compassion et la charité des Missionnaires. L'option pour les pauvres est un élément essentiel de l'héritage vinctentien. Cette option se doit être la racine et le fondement de notre vie et de nos décisions pastorales et comme individus et comme Congrégation.

c) Le renouveau à partir des appels missionnaires de la réalité des pauvres et de celle de l'Église

Il revient aux provinces de décider de la forme à donner à leur apostolat. Cependant ces formes doivent être choisies et renouvelées en fidélité à l'esprit et à l'exemple de S. Vincent et en harmonie avec les besoins de la réalité et ceux de l'Église. Les missions populaires, la

formation du clergé et des laïcs, les missions *ad gentes* et la collaboration avec les Filles de la Charité sont les ministères privilégiés de la tradition vincentienne. La Congrégation doit les développer. Les articles 2 à 12 de nos Statuts proposent, comme réponse aux signes des temps, d'autres actions et orientations pastorales.

Comme S. Vincent a su interpréter l'appel de Dieu à lui révélé par la réalité qui l'entourait, ainsi la Congrégation se doit, elle aussi, et d'une façon continue, de regarder, de réfléchir, de développer, et de renouveler son activité apostolique. Ce travail doit se faire dans la perspective de l'option missionnaire pour les pauvres. Pour cela, il faut mettre devant nos yeux les pauvres comme objectif et la mission comme ministère principal. Le service de la Congrégation doit être prophétique et comme tel, il doit aider l'Église à devenir une communauté de charité, continuation de l'esprit de la charité parfaite du Christ (SV XII, 193). Cette vision exige de la Congrégation de s'engager dans un processus de profond discernement et dans la recherche sincère d'une cohérence entre le développement et le renouvellement des ministères traditionnels et les nouvelles initiatives pastorales. C'est la mission qui exige ce processus. Car il ne s'agit pas de justifier n'importe quel ministère, sinon nous perdrons et notre prophétisme et notre identité vincentienne.

Le formidable défi actuel que la Congrégation, ainsi que tous et chacun de ses membres doivent relever est celui de graver dans leur cœur les Constitutions et de les exprimer dans leur façon de vivre. L'intériorisation du texte en fonction de l'activité apostolique dans la Congrégation, doit prendre en considération les nouveaux défis et les nouvelles possibilités de la réalité d'aujourd'hui qui sont dans la société et dans l'Église. Cette réalité se compose de trois facteurs : notre « époque de changement » sur le plan socio-culturel, la plus grande conscience que l'Église a d'elle-même comme Église missionnaire et l'appel à une nouvelle évangélisation avec son corollaire de fidélité créatrice à la mission (Thème étudié lors de l'Assemblée Général 2010).

La Congrégation de la Mission a pour objectif le service de la charité et la mission. Elle veut être avec les pauvres et elle est engagée dans la formation du clergé et des laïcs. C'est sa place théologique et pastorale dans l'Église. C'est son identité qui doit demeurer en continuelle formation et actualisation en se confrontant aux défis et aux opportunités de notre monde. Ce qu'écrivait en 1994 le P. Miguel Flores est toujours d'actualité : « *Le manque d'identité dans les différents ministères est le germe d'une certaine opacité de la Congrégation dans l'Église, c'est un nuage qui empêche la visibilité de son charisme. Une institution sans identité est une institution qui meurt lentement* »¹. Afin de garder notre

¹ Cf. MIGUEL FLORES, *Identidad de los ministerios de la Congregacion de la Mission*, in *Vincentiana*, année 38, n. 4-5 (Mai-Juin 1994), pp. 123-143.

identité vivante et pertinente dans les ministères, il nous faut éliminer les « démons internes », il faut éliminer l'écart qu'il y a entre ce qu'on dit et ce qu'on fait. Comme il faut aussi éliminer tout ce qui peut empêcher ou gêner la création, la reprise et le renouvellement des ministères de la Congrégation.

Les Constitutions, et surtout l'article 12, nous invitent à un continuel processus de révision et de discernement. On a une inquiétude en passant en revue les ministères de la Congrégation: statistiquement, la majorité de ses membres est engagée dans des travaux et des ministères ordinaires, c'est-à-dire dans ceux qui visent à entretenir la foi, alors qu'une minorité est engagée dans des ministères spécifiquement missionnaires, dans des situations nouvelles et difficiles, là où il y a une plus grande urgence². La grande baisse de l'activité missionnaires dans les « périphéries » de la province, le manque de volonté de prendre part aux missions nouvelles et difficiles, un style de vie qui nous éloigne des conditions de vie des pauvres, certaines pratiques pastorales héritées du passé, des activités pastorales et des structures qui ne sont pas conformes à l'esprit vincentien, l'individualisme dans le travail missionnaire, une trop grande présence pastorale dans les paroisses, des interprétations auto-justificatives des Constitutions pour maintenir certains ministères etc... Tout cela constitue un obstacle ou des « démons internes » qui creusent l'écart entre la Congrégation et les pauvres et qui forment un nuage qui cache notre identité missionnaire. L'intériorisation des Constitutions exige courage et détermination de la part des communautés locales, des supérieurs et de chaque confrère afin de rendre à notre activité apostolique sa pureté et afin d'en faire une expression visible, cohérente et significative de notre charisme.

En ce temps de grand changement et de quête d'une nouvelle évangélisation, la fondamentale charité du Christ interpelle la Congrégation et l'oriente vers le développement d'une attitude de créativité et de renouveau. Les Constitutions mettent en relief l'activité missionnaire de la Congrégation et l'éclairent afin de la purifier et d'ouvrir un chemin de fidélité. Les appels à la nouvelle évangélisation mettent en relief de nouveaux défis historiques et des possibilités afin de rénover et de reconfigurer la mission avec une nouvelle vigueur, de nouvelles méthodes et de nouvelles expressions. Nos Constitutions et les défis de la nouvelle évangélisation offrent une validité et une vitalité à l'activité missionnaire vincentienne et lui donnent aussi la possibilité de développer une fidélité créatrice à la mission. Cela mène aussi en retour à de nouveaux engagements et à de nouveaux comportements qui per-

² Cf. CLAUDIO SANTANGELO, *Numbers and people*, in *Vincentiana*, année 54, n. 3 (Juillet-Septembre 2010), pp. 252-253.

mettent à la charité missionnaire du Christ évangéliste des pauvres, de reconfigurer et de renouveler le cœur et l'activité apostolique des Missionnaires vincentiens et de toute la Congrégation.

L'actuel appel à une nouvelle évangélisation invite la Congrégation à retrouver ses racines propres. La Congrégation est née de l'activité innovatrice de Saint Vincent et des premiers missionnaires auprès des pauvres, activité qui a complètement changé l'image de l'Église au 17^e. Siècle. Aujourd'hui la nouvelle évangélisation demande que *l'Église devienne missionnaire, « en sortie », par une option missionnaire innovante et une approche pastorale de la conversion* (Evangelii Gaudium, 20-33). L'intériorisation des Constitutions donne dans l'apostolat de la Congrégation, une signification plus dynamique à son but primitif, à ses ministères et à ses structures. Cela donne aussi un sens à l'appel à vivre une constante conversion missionnaire et à le faire dans une ouverture à l'Esprit, dans un « aller à la rencontre » des pauvres et dans une volonté de changer, sans jamais se satisfaire du statu quo. Ce qui suppose aussi la volonté d'un dialogue critique avec la culture moderne, le courage de se renouveler, de changer et de nous laisser conduire par l'évangélisation des pauvres... Tout cela afin de s'engager dans un processus de recherche d'une fidélité créatrice pour purifier, revigorer et rendre l'activité apostolique de la Congrégation plus vincentienne, plus inventive, plus pertinente et plus prophétique.

Pour la réflexion et l'échange

Evangelii Gaudium dit: *« L'activité missionnaire représente, aujourd'hui encore, le plus grands des défis pour l'Église et la cause missionnaire doit avoir la première place. Que se passerait-il si nous prenions réellement au sérieux ces paroles ? Nous reconnâtrions simplement que l'action missionnaire est le paradigme de toute tâche de l'Église »* (n° 15)... *« J'espère que toutes les communautés feront en sorte de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour avancer sur le chemin d'une conversion pastorale et missionnaire, qui ne peut laisser les choses comme elles sont. Ce n'est pas d'une simple administration dont nous avons besoin. Constituons-nous dans toutes les régions de la terre en un 'état permanent de mission' »* (n° 25)... *« Les défis sont là pour être relevés ! Soyons réalistes, mais sans notre joie, sans notre hardiesse et sans notre témoignage plein d'espérance... Ne nous laissons pas voler notre enthousiasme missionnaire... »* (n° 105).

A la lumière des Constitutions et en vue de la nouvelle évangélisation, que pouvons-nous faire pour développer notre présence missionnaire vincentienne dans notre activité apostolique ?

« Vous, les missionnaires de la Congrégation de la Mission, vous devez être les spécialistes de la Mission. Ne péchez donc pas là où vous devez

être les plus vertueux » (Paulo Suess)³... *«Congrégation de la Mission, soyez ce que vous êtes. Ne cédez pas à la médiocrité... Travaillez sans cesse afin d'arriver au-delà des limites de votre mission»* (Assemblée Générale 2004).

A la lumière des Constitutions, est-ce que nos ministères, notre activité apostolique et nos initiatives nous identifient dans l'Église comme les vrais « missionnaires des pauvres », les spécialistes de la mission ?

Quels sont « les démons internes » que nous avons à combattre et à vaincre aujourd'hui dans l'activité apostolique de la Congrégation, afin de purifier, de revivifier et de renouveler l'expression de notre charisme...pour aller au-delà des limites de notre mission ?

«Notre partage sont les pauvres, les pauvres ; pauperibus evangelizare misit me. Quel bonheur, Messieurs, quel bonheur ! Faire ce pour quoi Notre Seigneur était venu du ciel sur la terre, et moyennant quoi nous irons, nous autres, de la terre au ciel» (SV XII, 4).

Traduction par ANTOINE DOUAIHY, C.M.

³ Paulo Suess est un missiologue allemand qui vit au Brésil. Il s'est adressé en ces termes à un groupe de confrères réunis dans ce pays-là.